



Association Pyr'At Vibes, 27 avenue de la République, 64110 Gelos
www.pyratvibes.com

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

L'association Pyr'At Vibes (Pyrénées Atlantiques Vibrations) est le fruit de l'initiative de passionnés de didgeridoo (instrument de musique millénaire emblématique des Aborigènes d'Australie) et de guimbarde.

PROJET ASSOCIATIF

Objectif

Pyr'At Vibes se reconnaît dans la mouvance des musiques harmoniques et a pour but de faire connaître la guimbarde et le didgeridoo en tant qu'instruments de musique et de bien-être, de promouvoir leur utilisation et leur fabrication ainsi qu'une meilleure connaissance des peuples premiers qui en jouent traditionnellement.

Agir en association permet d'être reconnu par les collectivités pour la location ou le prêt de salles de répétition et/ou concert, de collaborer plus facilement avec d'autres associations ou certaines institutions et d'être parfois rémunérés pour nos prestations (animation, initiation, démonstration, massage sonore, concerts, spectacles...). Cela permet en outre d'investir dans du matériel (sonorisation adaptée...) et de faire appel à des intervenants extérieurs pour enrichir et approfondir notre démarche musicale (percussion, travail sur le souffle, chant etc...).

Activités

L'association s'adresse à tous (à partir de 6 ans) et propose des cours pour les débutants, des sessions d'improvisation hebdomadaires ouvertes aux adhérents, le développement d'activités autour du bien-être, l'organisation de workshops, concerts et la création de spectacles... ainsi qu'à terme des rencontres de musiques harmoniques dans les Pyrénées Atlantiques.

LIEUX D'ACTIVITES

Hors vacances scolaires, dans le respect des règles de savoir-vivre et de savoir être :

Pau : Les Jeudis, de 20H à 22H, locaux de l'ASCPBC, 3 rue d'Espalungue, 64400 Pau

Les sessions peuvent occasionnellement se tenir dans d'autres locaux ou en extérieur. Le cas échéant les adhérents en seront informés par courriel ou par sms.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription à l'association Pyr'At Vibes est soumise à cotisation obligatoire de 30€ par an. Lors de l'inscription, l'adhérent devra impérativement prendre connaissance et signer le présent règlement intérieur. Les concerts, cours ou stages encadrés et organisés au sein de l'association (hors événements gratuits) sont à la charge de l'adhérent si possible à des tarifs préférentiels.



Association Pyr'At Vibes, 27 avenue de la République, 64110 Gelos
www.pyratvibes.com

« LA LOI » Pyrat : code de savoir vivre et savoir être

Article 1 : L'association Pyr'At Vibes est une association à but non laxatif et non prise de tête. Elle se reconnaît dans le mouvement associatif en ce qu'elle demande à ses membres d'être les acteurs du projet commun.

Article 2 : Par respect pour le peuple Aborigène pour qui l'alcool est un fléau ; En accord avec les valeurs d'harmonie, de bien être, d'échange et d'écoute que nous prônons ; Pour garantir la sécurité et la protection des adhérents mineurs ou non ; Pour se prémunir de toute interaction déplaisante avec les représentants des forces de l'ordre :

La consommation d'alcool aux heures et sur les lieux de rencontres de l'association est formellement interdite.

Conformément à la loi, la consommation de stupéfiants sous quelques formes que ce soit et en toute circonstance est proscrite.

Article 3 : L'association Pyr'At Vibes favorise une pratique musicale collective ou chacun selon son niveau ou son instrument peut trouver sa place. Lors des sessions d'improvisation l'écoute et l'envie de partage sont nécessaires.

Les percussions sont bienvenues dans le respect de l'expression des autres musiciens. Pour cette raison de même que par respect pour le voisinage, les responsables des sessions se réservent la possibilité d'en limiter l'usage ou de l'interdire.

Article 4 : Le non-respect de ces dispositions peut, sur décision du bureau, entraîner l'exclusion de l'adhérent.

ASSURANCE ET RESPONSABILITES

Les adhérents mineurs sont sous la responsabilité de l'association pendant la durée des cours ou stages. L'association Pyr'At Vibes est assurée contre les risques encourus à l'intérieur des lieux d'activité, lors des événements organisés par elle pendant toute leur durée. En dehors des lieux d'activités ou des plages horaires définies, l'association se dégage de toutes responsabilités.

ORGANES DE L'ASSOCIATION

Conformément aux statuts de l'association, les organes qui la composent sont :

L'Assemblée Générale ordinaire, composée de tous les adhérents à jour de cotisation.

Le Bureau, élu en assemblée générale, composé de la **Présidente : Lucie Schlaifer, du Trésorier : Gauthier Baradat, du Secrétaire : Luc Tchen Yayer**

Les commissions : Une commission est un groupe d'adhérents qui s'occupe d'un aspect particulier des activités de l'association. Au sein de la commission se dégage un rapporteur chargé de la relation entre la commission et le Bureau. La commission est constituée sur la base du volontariat.



Association Pyr'At Vibes, 27 avenue de la République, 64110 Gelos
www.pyratvibes.com

Je soussigné....., certifie avoir pris connaissance du présent règlement intérieur. Fait à....., le..... Signature de l'adhérent :